



CCI LYON METROPOLE
SAINT-ETIENNE ROANNE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée ouverte

soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

MARCHE N°26LM08MP TRAVAUX DE RAFFRAICHISSEMENT DES SALLES DE REUNION DU PALAIS

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 12 octobre 2026 à 12h00

POUVOIR ADJUDICATEUR

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE

Place de la Bourse

69289 LYON CEDEX 02

Tél : 04 72 11 33 47

Site internet: <https://www.lyon-metropole.cci.fr>

Profil Acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Cellule régionale de la commande publique : marches@lyon-metropole.cci.fr

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
2.5 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Visites sur site.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier	9
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
8.4 – Dispositif de vigilance.....	11
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux de rafraichissement des salles de réunion du palais

Les travaux de rafraichissement seront effectués pour trois salles de réunion du Palais, et les trois kitchenettes attenantes (Bastie, Albatros, Corneille)

Compte tenu des besoins d'utilisation des salles de réunion, les travaux seront réalisés en site occupé avec une possibilité d'utilisation de deux salles de réunion en permanence.

Les achats d'équipements et prestations associées liées à la sonorisation et au multimédia des salles sont déjà prise en compte dans le cadre d'un marché régional porté par la CCI de région.

Le lot électricité doit faire l'objet d'une interface avec les équipes de la DSI régionale pour les aspects suivants : câblages, sonorisation, multimédia, implantation d'écrans, wifi.

Lieu(x) d'exécution :

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE

Place de la Bourse

69002 Lyon 02

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	PLÂTRERIE-PEINTURE-PLAFONDS
02	MENUISERIE INTERIEURE - MOBILIER
03	REVÊTEMENT DE SOLS MINCES
04	ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES -VENTILATION

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

Lot(s)	Code principal	Description
01	45410000-4	Travaux de plâtrerie
01	45442100-8	Travaux de peinture

02	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
03	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
04	45311200-2	Travaux d'installations électriques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Variantes facultatives à l'initiative du candidat : aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Salle de réunion	Libelle-Description
1	PSE 1	Albatros	Caisson d'habillage en plaque de plâtre
1	PSE 2	Voldemort	Dépose de revêtement de sol mince y compris plinthes
1	PSE 3	Voldemort	Caisson d'habillage en plaque de plâtre
1	PSE 4	Bastie	Dépose de revêtement de sol mince y compris plinthes
1	PSE 5	Bastie	Caisson d'habillage en plaque de plâtre
2	PSE 1	Albatros	Habillage mural en panneaux bois stratifié
2	PSE 2	Albatros	Plus-value pour crédence et plan de travail quartz composite et évier encastré
2	PSE 3	Voldemort	Meuble îlot de forme ovoïde en bois stratifié - 1.90x1.90x0.50m ht
2	PSE 4	Voldemort	Plan de travail à fonction de bureau en bois stratifié- 1.50x0.75m ht

2	PSE 5	Bastie	Table haute en bois stratifié avec encore pour insertion entre embrasures de la fenêtre - 3.24x0.94m prof
2	PSE 6	Bastie	Meuble de cuisine dans la tisanerie - 3.60m
2	PSE 7	Bastie	Plus-value pour crédence et plan de travail quartz composite et évier encastré
3	PSE 1	Voldemort	Ragréage fibré sur plancher bois
3	PSE 2	Voldemort	Revêtement de sols vinylique en lame clipsé de 0.25x1.00m
3	PSE 3	Voldemort	Profil de seuil en aluminium
3	PSE 4	Bastie	Ragréage fibré sur plancher bois
3	PSE 5	Bastie	Revêtement de sols vinylique en lame clipsé de 0.25x1.00m
3	PSE 6	Bastie	Profil de seuil en aluminium

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par :

ARCHITECTE (Phase conception APS)

APSI

287 rue des Mercières

69140 RILLEUX-LA-PAPE

Tél : 04 78 93 03 67

ECONOMISTE

GBA&co

7, rue Pablo Picasso - CS70626

42041 SAINT ETIENNE Cedex 1

Tél : 04 77 93 08 90

BET FLUIDES

GBA ENERGIES

7, rue Pablo Picasso - CS70626

42041 SAINT ETIENNE Cedex 1

Tél : 04 77 90 88 50

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'ouvrage

3.4 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par :

BUREAU ALPES CONTRÔLE

74 Boulevard du 11 Novembre 1918

69100 VILLEURBANNE

Tel : 06 85 32 94 74

Mail : Isauzede@alpes-contrôles.fr

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par :

BUREAU ALPES CONTRÔLE

74 Boulevard du 11 Novembre 1918

69100 VILLEURBANNE

Tel : 06 85 32 94 74

Mail : Isauzede@alpes-contrôles.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chacun des lots et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots

- Le Cadre de réponse OBLIGATOIRE
- Les plans
- L'attestation de visite
- Le Document Unique de Candidature

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Pour information : le RICT ainsi que le PGC seront transmis ultérieurement aux titulaires de chacun des lots

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	A renseigner
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Document Unique de Candidature (DUC)
Le justificatif d'attribution par l'INSEE d'un numéro d'identification (SIRET...)	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise:

Libellés	A renseigner
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Document Unique de Candidature (DUC)
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise:

Libellés	A renseigner
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Document Unique de Candidature (DUC)
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	

Pour présenter leur candidature, les candidats doivent utiliser le **Document Unique de Candidature (DUC)**, joint au présent dossier de consultation. Ils peuvent aussi utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) en version PDF et en version excel	Non
Le cadre de réponse OBLIGATOIRE	Non
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est **obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Avant l'établissement de son offre, l'entreprise devra obligatoirement visiter les lieux afin d'identifier précisément tous les ouvrages et de mettre en œuvre les moyens appropriés pour l'exécution des ouvrages dans les formes et délais prescrits.

Modalités de la visite collective obligatoire :

➤ **Lundi 28/09/2026 de 10h00 à 11h00**

Il conviendra de prendre attache auprès des contacts ci-dessous afin de confirmer votre présence :

- Cloé VIRICEL – c.viricel@lyon-metropole.cci.fr – 04 72 40 57 86 ou 06 89 95 10 85

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.lyon-metropole.cci.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1- Moyens humains dédiés</i>	<i>15.0 %</i>
<i>2.2-Méthodologie, moyens techniques dédiés.</i>	<i>15.0 %</i>
<i>2.3-Délais de réalisation</i>	<i>10.0 %</i>
3-Performances en matière de protection de l'environnement : Description des mesures mises en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent marché : - Moyens envisagés pour limiter les nuisances identifiées par l'entreprise comme étant susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement lors de l'exécution des travaux - Les actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, du reconditionnement, de l'intégration de matières recyclées et du recyclage ; - Le candidat précisera ses moyens pour limiter les nuisances de chantier en site occupé : * poussière * bruit maintien et respect de la propreté de la base de vie et du chantier en général	10.0 %

Le critère "Prix des prestations" sera analysé de façon proportionnelle entre les candidats sur la base de l'offre financière. 50 points seront attribués au candidat dont l'offre de prix est la moins disante. La note pour les autres offres est calculée ainsi :

Note = 50 x Prix de l'offre la moins disante/Prix de l'offre.

L'analyse des offres et leur notation sera effectuée principalement sur la base du cadre de réponse. Les autres critères et sous-critères, qu'ils soient détaillés ou non, seront notés à partir du barème suivant :

0% de la note : absence d'information par le candidat.

20% de la note : réponse insatisfaisante

40% de la note : réponse peu satisfaisante

60% de la note : réponse satisfaisante

80% de la note : réponse très satisfaisante

100% de la note : réponse excellente

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et sera effectuée de préférence par échange de messages via la PLACE, plateforme de dématérialisation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

8.4 – Dispositif de vigilance

Dépôt des certificats et attestations sur la plateforme **APROVALL (Ex-E-ATTESTATIONS)** :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations mentionnés aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire devra déposer ses documents sur la plateforme APROVALL mise à disposition gratuitement par la CCI à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre admis au paiement direct, les sous-traitants devront également déposer leurs documents sur la plateforme **APROVALL**, dans le même délai.

L'attributaire et ses sous-traitants recevront un email d'invitation pour se connecter sur **APROVALL**, depuis l'adresse account@e-attestations.com. Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Tél : +334 78 14 10 10
Fax : +334 78 14 10 65

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes de Tribunal Administratif de Lyon
Palais des Juridictions Administratives
Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Tél : +334 78 14 10 10
Fax : +334 78 14 10 65

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.